



Performance, qualité, innovation et puissance.
Bienvenue au monde de Cub Cadet.

Pièces et garantie

Modèles

Z-Force L 48/54/60, Z-Force LX 48/54/60, Z-Force LE

Garantie

Ce document contient de l'information concernant les modèles mentionnés. Les informations sur la garantie fournies dans ce document se rapportent à votre appareil.

Service à la clientèle

Si vous avez besoin de pièces ou si vous devez faire réparer votre appareil, communiquez avec notre service à la clientèle ou le centre de service Cub Cadet de votre région avant de retourner l'appareil.

Nos techniciens peuvent vous aider si vous éprouvez de la difficulté à assembler votre produit, si vous avez des questions concernant ses commandes, son fonctionnement ou son entretien, si vous voulez commander des pièces de rechange ou des accessoires ou si vous désirez visionner des vidéos sur l'entretien et l'emploi de votre produit. Veuillez avoir votre numéro de modèle et votre numéro de série en main. Choisissez parmi les options ci-dessous :

États-Unis

◇ Web : www.cubcadet.com/equipment/cubcadet/find-service-center ou www.cubcadet.com/equipment/cubcadet/service-and-parts

◇ Téléphone : 1 800 965-4CUB

Canada

◇ Web : www.cubcadet.ca/equipment/en/cubcadetcanada/Parts

◇ Téléphone : 1 800 668-1238

Pièces de rechange

N° de pièce	Description
954-05012A	Courroie de plateau de coupe (pour plateau de coupe de 48")
954-05013	Courroie de plateau de coupe (pour plateau de coupe de 54")
954-05015	Courroie de plateau de coupe (pour plateau de coupe de 60")
954-04317A	Courroie d'entraînement
942-04417	Lames de 48"
02005017-X	Lames Xtreme® de 48"
942-04416	Lames de 54"
02005018-X	Lames Xtreme® de 54"
942-04415	Lames de 60"
02005019-X	Lames Xtreme® de 60"
918-06994A	Fusée pour plateau de coupe de 48"
918-06993A	Fusée pour plateau de coupe de 54"
918-06076A	Fusée pour plateau de coupe de 60"
734-04155	Roue de plateau de coupe (pour modèles Z-Force L)
634-3159	Roue de plateau de coupe (pour modèles Z-Force LX)
925-1707D	Batterie

N° de pièce	Description
951-12179B	Bouchon du réservoir de carburant
946-05133	Câble pour commande d'accélérateur (pour modèles Z-Force L)
946-05099	Câble pour commande d'accélérateur (pour modèles Z-Force LX)
946-04214	Câble pour commande d'étrangleur (pour modèles Z-Force L)
946-04847	Câble pour commande d'étrangleur (pour modèles Z-Force LX)
625-05000	Clé
631-05176A	Déflexeur d'éjection
934-0246A	Jante (pour modèles Z-Force L)
634-05173	Jante (pour modèles Z-Force LX)
934-0255	Valve (pour modèles Z-Force L)
934-0255	Valve (pour modèles Z-Force LX)
734-1873	Pneu de 20 x 10 x 8,5 (pour modèles Z-Force L)
734-04580	Pneu de 20 x 10 x 8 (pour modèles Z-Force LX)
634-04629	Roue avant (pour modèles Z-Force L)
634-04750	Roue avant (pour modèles Z-Force LX)

Formulaire N° 769-11879A
(9 mars 2017)

Visitez le site de Cub Cadet pour enregistrer votre produit et pour obtenir plus d'informations sur les pièces, les manuels et la garantie.

Cub Cadet LLC, P. O. Box 361131, Cleveland, Ohio 44136-0019





Performance, qualité, innovation et puissance.
Bienvenue au monde de Cub Cadet.

Accessoires

N° de pièce	Accessoire
19A70040100	Bac récupérateur
19A70046100	Ensemble d'installation pour bac récupérateur
19A70037100	Ensemble de déchiquetage pour plateau de coupe de 48"
19A70038100	Ensemble de déchiquetage pour plateau de coupe de 54"
19A70039100	Ensemble de déchiquetage pour plateau de coupe de 60"
19A40026100	Remorque Cub
19A70025100	Attache de remorquage
490-850-0018	Clé à bougie
490-241-0024	Chaînes de traction pour pneus (pour plateaux de coupe de 48" et 54")
490-241-0025	Chaînes de traction pour pneus (pour plateau de coupe de 60")
490-290-0013	Housse pour tracteur
490-850-0008	Siphon d'huile
490-850-0005	Outil pour démontage de lame
490-900-0045	Clé pour filtre à huile

Visitez le site de Cub Cadet pour enregistrer votre produit et pour obtenir plus d'informations sur les pièces, les manuels et la garantie.

Cub Cadet LLC, P. O. Box 361131, Cleveland, Ohio 44136-0019

DÉCLARATION DE GARANTIE SELON LES NORMES FÉDÉRALES ET CALIFORNIENNES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DROITS ET OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE EN VERTU DE LA GARANTIE

MTD Consumer Group Inc., l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et, pour les produits certifiés pour la vente en Californie, California Air Resources Board (CARB) vous invitent à découvrir la garantie selon les normes fédérales et californiennes en matière de système de contrôle des émissions par évaporation qui s'applique à votre petit équipement hors-route (équipement pour l'extérieur) 2016-2017. En Californie, l'équipement pour l'extérieur doit être conçu, construit et équipé pour satisfaire aux normes anti-pollution strictes de l'état (dans d'autres états, l'équipement doit être conçu, construit et équipé pour respecter les règlements américains de l'EPA pour les petits moteurs hors-route à allumage par étincelle). MTD Consumer Group Inc. doit garantir le système anti-pollution de votre équipement pour l'extérieur pour la durée stipulée ci-dessous, à condition que l'équipement n'ait pas fait l'objet d'abus, de négligence ou d'entretien inadéquat.

Le système anti-pollution peut inclure des pièces telles que les réservoirs de carburant, conduits et bouchons de carburant, soupapes, cartouches à charbon, filtres, conduits de vapeur, colliers, raccords et autres composants connexes du système anti-pollution.

MTD Consumer Group Inc. s'engage à réparer gratuitement votre équipement, y compris les frais de diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre, en cas de problème couvert par la garantie.

PÉRIODE DE GARANTIE DU FABRICANT

Le système anti-pollution est garanti pour une période de deux ans. Toute pièce connexe du système anti-pollution jugée défectueuse sera réparée ou remplacée par MTD Consumer Group Inc.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

À titre de propriétaire, vous êtes tenu d'effectuer l'entretien tel qu'il est indiqué dans le manuel de l'utilisateur. MTD Consumer Group Inc. vous conseille de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien de votre équipement pour l'extérieur. Cependant, MTD Consumer Group Inc. ne peut refuser les réclamations sous garantie seulement en raison de l'absence de reçus.

À titre de propriétaire, vous devez prendre note que MTD Consumer Group Inc. peut refuser d'honorer la garantie si votre équipement pour l'extérieur ou l'une de ses pièces a fait l'objet d'abus, de négligence, d'entretien inadéquat ou de modifications non approuvées.

Vous êtes tenu de présenter votre équipement pour l'extérieur à un centre de service agréé de MTD Consumer Group Inc. dès qu'un problème se présente. Les réparations sous garantie seront effectuées dans un délai raisonnable ne dépassant pas 30 jours. Pour toute question relative à la garantie, communiquez avec le Service à la clientèle de MTD Consumer Group Inc. par téléphone au 1 800 800-7310 ou visitez le site <http://support.mtdproducts.com>.

PROTECTION OFFERTE PAR LA GARANTIE

MTD Consumer Group Inc. garantit à l'acheteur initial et à chaque acheteur subséquent que (1) l'équipement pour l'extérieur a été conçu, construit et équipé conformément à tous les règlements applicables et (2) qu'il est exempt de vices matériaux et de fabrication susceptibles de causer la défaillance d'une pièce garantie pour une période de deux ans.

La période de garantie commence le jour où l'équipement pour l'extérieur est livré à l'acheteur initial ou est utilisé pour la première fois.

Sous réserve des conditions et exclusions ci-dessous, la garantie des pièces du système anti-pollution s'établit comme suit :

1. Toute pièce garantie, pour laquelle les instructions écrites fournies ne prévoient pas le remplacement dans le calendrier d'entretien requis, est garantie pour la période de garantie spécifiée ci-dessus. Si une telle pièce s'avère défectueuse pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par MTD Consumer Group Inc. conformément au paragraphe (4) ci-dessous. Toute pièce réparée ou remplacée en vertu de la garantie est garantie pour le solde de la période de la garantie.
 2. Toute pièce garantie, pour laquelle les instructions écrites prévoient seulement une inspection régulière, est garantie pour la période de garantie spécifiée ci-dessus. Toute pièce réparée ou remplacée en vertu de la garantie est garantie pour le solde de la période de garantie.
 3. Toute pièce garantie, pour laquelle les instructions écrites prévoient le remplacement dans le cadre d'un entretien requis, est garantie pour la période précédant la date du premier remplacement prévu. Si la pièce tombe en panne avant le premier remplacement prévu, elle sera réparée ou remplacée par MTD Consumer Group Inc. conformément au paragraphe (4) ci-dessous. Toute pièce réparée ou remplacée en vertu de la garantie est garantie pour le solde de la période de la garantie avant le premier remplacement prévu de la pièce.
 4. La réparation ou le remplacement de toute pièce garantie en vertu de la garantie énoncée doit être effectué par un centre de service agréé, sans frais pour le propriétaire.
 5. Nonobstant les termes énoncés, les services ou réparations sous garantie doivent être effectués dans tous les centres de service agréés de MTD Consumer Group Inc.
 6. Les diagnostics permettant d'établir qu'une pièce garantie est défectueuse doivent être effectués sans frais pour le propriétaire, à condition d'être effectués par un centre de service autorisé à offrir les services en garantie.
 7. MTD Consumer Group Inc. est tenue responsable des dégâts aux autres pièces du moteur ou de l'équipement susceptibles d'avoir été causés par la défaillance sous garantie d'une pièce sous garantie.
 8. MTD Consumer Group Inc. s'engage à conserver un stock de pièces garanties suffisant pour satisfaire la demande prévue pour ces pièces pendant la période de garantie de telles pièces.
 9. Toute pièce de remplacement peut être utilisée pour l'entretien ou la réparation sous garantie et doit être fournie gratuitement au propriétaire. Ceci ne limite pas les obligations de garantie de MTD Consumer Group Inc.
-

-
10. Les pièces complémentaires ou modifiées qui ne sont pas exemptées par CARB (California Air Resources Board) ne peuvent pas être utilisées. L'utilisation de toute pièce complémentaire ou modifiée non exemptée sera suffisante pour rejeter toute demande de service sous garantie. MTD Consumer Group Inc. ne sera pas tenue de couvrir les défaillances des pièces sous garantie causées par l'utilisation d'une pièce complémentaire ou modifiée non exemptée.

PIÈCES GARANTIES

La réparation ou le remplacement de toute pièce garantie, admissible à la garantie, peut être exclue de celle-ci si MTD Consumer Group Inc. peut prouver que l'équipement pour l'extérieur a fait l'objet d'abus, de négligence ou d'un entretien inadéquat ou si cet abus, cette négligence ou cet entretien inadéquat est directement à l'origine même de la défaillance de la pièce. Nonobstant cette situation, tout ajustement d'une pièce équipée d'un dispositif de limitation installé à l'usine et en bon état de fonctionnement demeure admissible à la garantie. De plus, cette garantie couvre seulement les pièces qui font partie de l'équipement acheté.

La garantie s'applique aux pièces ci-dessous (le cas échéant) :

1. Système de contrôle d'alimentation en carburant
 - Pompe à carburant
 - Réservoir de carburant
2. Système de contrôle de l'évaporation de carburant
 - Tuyau de carburant
 - Colliers pour tuyau de carburant
 - Bouchon attaché
 - Réservoir à charbon actif
 - Conduits de distribution de la vapeur

CUB CADET LLC

GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT POUR

LES TONDEUSES RÉSIDENTIELLES À RAYON DE BRAQUAGE ZÉRO Z-FORCE LX / SX

IMPORTANT : Le propriétaire doit présenter le reçu original et les relevés d'entretien au concessionnaire pour faire honorer la garantie. Le propriétaire de l'appareil est tenu de respecter le calendrier d'entretien tel qu'il est indiqué dans le manuel de l'utilisateur.

La garantie limitée détaillée ci-dessous est offerte par Cub Cadet LLC pour de nouveaux produits achetés aux États-Unis, dans ses possessions et territoires, et par MTD Products Limited pour de nouveaux produits achetés et utilisés au Canada et/ou dans ses territoires (chaque entité respectivement, « Cub Cadet »).

Cub Cadet garantit que ce produit (à l'exception *des pièces à usure normale, des batteries et des accessoires* énumérés ci-dessous) est exempt de tout vice de matière et de fabrication pour une durée de quatre (4) ans ou cinq cents (500) heures d'utilisation résidentielle à compter de la date d'achat initiale ou de la location-bail et s'engage à réparer ou à remplacer, gratuitement et à son choix, toute pièce qui s'avère défectueuse en raison d'un vice de matériel ou de fabrication.

Les pièces à usure normale sont garanties exemptes de tout vice de matière et de fabrication pour une période de trente (30) jours, ou cent (100) heures, à compter de la date d'achat initiale ou de la location-bail. Les pièces à usure normale comprennent, sans s'y limiter : les courroies, les lames, les adaptateurs de lame, les sacs à herbe, les roues du plateau de coupe, les sièges et les pneus.

Les batteries bénéficient d'une garantie limitée d'un (1) an calculé au prorata contre tout vice de matière et de fabrication, avec remplacement à 100 % pour les trois premiers mois. Après trois mois, le crédit de remplacement de la batterie sera calculé selon le nombre de mois restants de la période de douze (12) mois suivant la date initiale d'achat ou de la location-bail. Toute batterie remplacée est garantie pour le solde de la période de garantie originale.

Cub Cadet garantit *les accessoires* pour ce produit contre tout vice de matière et de fabrication pendant une période d'un (1) an à partir de la date initiale d'achat ou de location de l'accessoire. Les accessoires comprennent, sans s'y limiter, des articles tels que : les bacs récupérateurs et les ensembles de déchiquetage.

Cette garantie ne s'applique que si l'appareil a été utilisé et entretenu conformément aux indications du manuel de l'utilisateur fourni avec l'appareil et exclut les mauvaises utilisations, les abus, la négligence, les accidents, le mauvais entretien, les altérations, le vandalisme, le vol, le feu, les inondations et les autres dommages causés par des catastrophes naturelles. Les dégâts causés par l'installation ou l'utilisation d'une pièce ou d'un accessoire, dont l'emploi avec le produit n'est pas homologué par Cub Cadet, rendront la garantie nulle et non avenue. De plus, cette garantie ne s'applique pas si le compteur d'heures, ou tout autre composant de celui-ci, a été modifié, déconnecté ou autrement changé.

Pour obtenir le service dans le cadre de la garantie :

Présentez UNE PREUVE D'ACHAT ET LES RELEVÉS D'ENTRETIEN CORRESPONDANTS au centre de service agréé de votre région. Pour trouver un concessionnaire autorisé dans votre région :

Aux États-Unis :

Consultez les Pages Jaunes, écrivez à Cub Cadet LLC, P.O. BOX 361131 CLEVELAND, OHIO 44136-0019, appelez au 1 877 282-8684 ou visitez notre site Web au www.cubcadet.com.

Au Canada :

Écrivez à MTD Products Limited, Kitchener, Ontario, N2G 4J1, téléphonez au 1 800 668-1238 ou visitez notre site Web au www.mtdproducts.ca.

Sans limiter ce qui précède, cette garantie limitée ne couvre pas :

- Les articles d'entretien courant tels que les lubrifiants et les filtres, l'aiguisage de lames, les révisions, les réglages de frein, de l'embrayage ou du plateau de coupe ainsi que la détérioration normale de la finition extérieure due à l'utilisation de l'appareil ou à son exposition aux intempéries.
- Une réparation exécutée par quiconque autre qu'un centre de service agréé.
- Cub Cadet ne garantit pas les produits vendus ou exportés hors des États-Unis et/ou du Canada, de leurs possessions et territoires respectifs, sauf si ces produits ont été vendus par l'intermédiaire des services d'exportation de Cub Cadet.
- Les pièces de rechange ou les accessoires qui ne sont pas des pièces d'origine de Cub Cadet.
- Les frais de transport et de déplacement des techniciens.

Aucune garantie implicite, y compris sans s'y limiter, toute garantie tacite de qualité marchande ou d'adaptabilité dans un but particulier, ne s'applique après la période applicable de garantie explicite décrite ci-dessus. Aucune garantie ne s'applique après la période de la garantie explicite décrite ci-dessus. Aucune autre garantie explicite, mise à part la garantie décrite ci-dessus, donnée par tout individu ou toute entreprise, y compris le concessionnaire, à l'égard de tout produit, n'engage Cub Cadet. Le seul recours se limite à la réparation ou le remplacement du produit tel que stipulé ci-dessus.

Les stipulations énoncées dans cette garantie offrent le seul recours à la suite de la vente ou de la location-bail. Cub Cadet ne peut être tenu responsable pour toute perte ou tout dommage accessoire ou immatériel comprenant, sans s'y limiter, les frais de remplacement ou de substitution des services d'entretien des pelouses ou les frais de location pour remplacer temporairement un produit sous garantie.

Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion des dommages accessoires ou immatériels ou une limite à la durée de la garantie implicite. Par conséquent, les exclusions et restrictions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas.

En aucun cas, le montant de remboursement ou de remplacement ne saurait être supérieur à celui du prix d'achat du produit. **Toute modification des dispositifs de sécurité rendra la garantie nulle et non avenue.** L'utilisateur assume tout risque et toute responsabilité en cas de perte, de dommage matériel ou de blessure résultant de l'utilisation incorrecte du produit ou de l'incapacité de l'employer.

Cette garantie limitée n'est offerte qu'à l'acheteur initial ou à la personne à laquelle le produit a été offert en cadeau.

Lois locales et cette garantie : Cette garantie limitée vous accorde des droits juridiques spécifiques. Vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient selon les juridictions.

Cub Cadet LLC, P.O. BOX 361131 CLEVELAND, OHIO 44136-0019; Téléphone : 1 877 282-8684
MTD Products Limited, KITCHENER, ON N2G 4J1; Téléphone : 1 800 668-1238

Notes

[illegible]